

Le ministre du Travail voulait le dossier que le solliciteur général de l'Ontario avait en sa possession et qui concernait les faits et allégations reliés aux prétendus méfaits du SIM. La demande, selon moi, était légitime. J'estime que les députés ont le droit de faire consigner au compte rendu et de faire déposer le rapport du ministre de la Justice ou le rapport que lui ont présenté ses légistes, lui conseillant de ne pas procéder de la manière suggérée par le gouvernement de l'Ontario. Il me semble que le ministre et le gouvernement devraient prendre des mesures pour déposer ces renseignements.

A notre avis le mandat attribué à l'enquête qui a été proposée est beaucoup trop restreint. Je terminerai en disant qu'il n'est pas trop tard pour que le ministre et le gouvernement élargissent le mandat de l'organisme formé pour faire enquête en cette affaire et, dont les membres seraient nommés entièrement par le gouvernement, ou bien l'enquête pourrait être menée par une commission nommée à la fois par le gouvernement fédéral et par celui de l'Ontario, si la chose est possible. Il faudrait élargir le mandat des enquêteurs de façon qu'ils puissent vérifier toutes les allégations. Nous espérons vivement que les membres de la commission seront nommés le plus tôt possible et que l'enquête sera menée de façon expéditive, pour que le public puisse connaître la vérité, s'il en est, qui se cache derrière les nombreuses allégations de méfaits au sein de l'administration de la justice à cet égard.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je dois d'abord dire que je n'ai pas de félicitations à offrir au ministre du Travail (M. Munro) car, contrairement à l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) qui se plaignait de ne pas avoir obtenu la déclaration du ministre plus tôt, nous, par contre, nous ne l'avons pas reçue du tout en français. Je tiens à le mentionner, car avant d'entendre sa déclaration je suis allé rencontrer les responsables; j'ai prévenu le ministre et lui ai dit qu'il me fallait une copie de la déclaration en français, parce que je voulais prendre connaissance de son document avant de faire mes observations. On m'a répondu: «Sorry». Ils n'ont pas eu le temps, ils s'excusent! Si c'était la première fois que cela se présentait, je me serais tu, mais ce n'est pas la première fois, alors que les ministres font des déclarations à la Chambre, qu'on n'en reçoit pas de copie en français. Que le gouvernement au moins cesse de crier aux quatre coins du pays que, sous peu, la politique du bilinguisme sera appliquée dans tout le pays, qu'il commence par établir le bilinguisme au Parlement, afin que les francophones soient sur le même pied que les anglophones, et que les déclarations du ministre soient disponibles en français. J'espère que cette fois nous allons être entendus car c'est toujours ennuyeux de revenir sur ces questions.

Je l'écoutais lors de sa déclaration, jetant comme toujours le blâme sur un autre gouvernement. Il n'a pas agi, parce que le gouvernement de l'Ontario ne lui a pas tout remis entre les mains. Peut-être que le gouvernement de l'Ontario a ses torts, mais je pense que le ministre du Travail a également les siens envers les grands syndicats. Je ne sais pas si le Syndicat international des gens de mer

SIM

est également une filiale américaine, comme la FTQ dans la province de Québec. Il nous faut toujours dépendre des Américains pour avoir des syndicats, et des syndicats qui, souvent, ont des collusions très étroites avec les gouvernants, ce qui provoque les conflits que nous constatons aujourd'hui, dans tout le Canada comme dans le Québec et la FTQ. A tel point qu'on se demande qui est le plus pourri, les syndicats ou les gouvernements.

Eh bien, on a beau crier contre les compagnies multinationales, dire qu'il faut combattre les compagnies multinationales, je pense que les partis, comme le Nouveau parti démocratique ou d'autres partis, devraient d'abord dénoncer ces syndicats multinationaux, ces syndicats qui nous sont importés et qui sont à l'abri du gouvernement, parce que la tête est trop loin.

Je souhaite que l'enquête que le ministre a décidé enfin de faire sera complète et qu'elle exigera à l'avenir de nos syndicats canadiens d'être canadiens et de cesser d'être américains. Je l'espère, parce que le problème du Québec et du Canada c'est toujours celui-là, à tel point que les cotisations de la FTQ s'en vont à Washington. Il va falloir que le gouvernement du Canada exige que ces syndicats-là soient des syndicats canadiens afin qu'il puisse les surveiller davantage et ainsi détecter les têtes chaudes qui en font partie.

● (1530)

[Traduction]

**M. Clark (Rocky Mountain):** Où se trouve le ministre?

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions au ministre. Je lui ai fait part de certaines questions qui, à mon avis, devraient être mentionnées dans le mandat sans en restreindre la généralité. J'aimerais que le ministre m'assure que le mandat comporte l'étude des allégations de violence et d'intimidation, des délits criminels, des irrégularités dans les scrutins, d'inscriptions sur les listes noires, des activités d'embauche, de la question des cotisations syndicales, du détournement des fonds syndicaux, des luttes pour le pouvoir syndical depuis au moins 1971, ainsi que des écarts de conduite sur le plan politique. Toutes ces questions sont-elles comprises dans le mandat que le ministre vient de communiquer à la Chambre dans sa déclaration?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, je répondrais oui à cette question, car, en premier lieu, il est question d'infractions prévues à la partie V du Code du travail. Deuxièmement, nous demandons aux agents chargés de l'enquête, y compris la GRC, de nous faire savoir si le Code du Travail s'avère inefficace face à nombre de ces problèmes, et, si les dispositions du code ne suffisent pas, de continuer néanmoins à mener l'enquête et de nous conseiller sur les mesures à prendre pour renforcer le code du travail afin de nous prémunir contre toutes ces présumées infractions.

**M. Alexander:** Le ministre pourrait-il nous dire quand l'enquête sera instituée et si un seul commissaire sera nommé ou deux, comme le prévoit la loi?